

# Le Financier d'Afrique

BI-HEBDO

« La sagesse ne peut pas entrer dans un esprit méchant, et science sans conscience n'est que ruine de l'âme. »

François Rabelais

JOURNAL DU MONDE ECONOMIQUE ET FINANCIER \* N°1416 DU 21 MAI 2026 \* PRIX - CAMEROUN : 400 F CFA - CONGO/GABON : 600 F CFA  
DIRECTEUR DE PUBLICATION : Boniface Tchuenkam - Tél. : 677 75 25 67 / 695 03 16 06 - EMAIL : lefinancierdafrique@yahoo.fr

## PUBLICATION

# Les entrailles et les arcanes de la fiscalité camerounaise dans un ouvrage



- « La fiscalité camerounaise au scalpel » l'ouvrage du fiscaliste Alain Symphorien Ndzana Biloa paru le 19 mai 2026 aux Éditions du Panthéon, met à la disposition des pouvoirs publics et du secteur privé le tout premier recueil des 164 prélèvements obligatoires composés des taxes, impôts et autres prélèvements perçus par diverses administrations au Cameroun.
- Il compare aussi le ratio impôts/PIB du Cameroun, et constate qu'il est encore inférieur au seuil de 17 % fixé par la Cemac, ainsi qu'à celui des pays africains à revenu intermédiaire. Pp.6-7



## SECTEUR MINIER

# Le Gabon lance le projet d'exploitation de fer de Milingui

**PUBLICATION**

# Les entrailles et les arcanes de la fiscalité camerounaise dans un ouvrage



- **« La fiscalité camerounaise au scalpel » l'ouvrage du fiscaliste Alain Symphorien Ndzana Biloa paru le 19 mai 2026 aux Éditions du Panthéon, met à la disposition des pouvoirs publics et du secteur privé le tout premier recueil des 164 prélèvements obligatoires composés des taxes, impôts et autres prélèvements perçus par diverses administrations au Cameroun.**
- **Il compare aussi le ratio impôts/PIB du Cameroun, et constate qu'il est encore inférieur au seuil de 17 % fixé par la Cemac, ainsi qu'à celui des pays africains à revenu intermédiaire. Pp.6-7**

# Les entrailles et les arcanes de la fiscalité camerounaise dans un ouvrage

*« La fiscalité camerounaise au scalpel », l'ouvrage du fiscaliste Alain Symphorien Ndzana Biloa paru le 19 mai 2026 aux Éditions du Panthéon. L'auteur met à la disposition des pouvoirs publics et du secteur privé le tout premier recueil des 164 prélèvements obligatoires composés des taxes, impôts et autres prélèvements perçus par diverses administrations au Cameroun. Le fiscaliste compare le ratio impôts/PIB du Cameroun, et constate qu'il est encore inférieur non seulement au seuil de 17 % fixé par la Cemac, mais aussi à celui des pays africains à revenu intermédiaire. Il complète les différents prélèvements contenus dans cet ouvrage par une analyse des quatre nouvelles taxes instituées par la loi du 19 juillet 2019 portant cadre général de sûreté radiologique et nucléaire, de sécurité nucléaire et de responsabilité civile et de l'application des garanties applicables à travers le décret n°2026/00201/PM du 02 février 2026.*

*Un dossier d'Alain Symphorien Ndzana Biloa et de Jean Pépin Ndjo*

# Un outil d'aide au dialogue public-privé

*Ce livre suffisamment référencé est un document fiable pour enrichir le débat toujours houleux entre l'État et le Gecam sur la fiscalité camerounaise.*

Jean Pépin Ndjo

**A**u-delà d'être un document physique et numérique auquel le gouvernement, le patronat et les acteurs de la société civile pourront désormais se référer, l'ouvrage « La fiscalité camerounaise au scalpel » suggère des réformes structurelles à mener en priorité pour redonner au citoyen contribuable le sentiment d'une équité devant l'impôt.

En effet, depuis quelques années, le patronat camerounais et l'administration fiscale ne s'accordent pas sur la question des impôts, taxes et autres prélèvements obligatoires. La pression fiscale, estimée autour de 13 % selon les fiscalistes, est jugée « asphyxiante » par le Groupement

des entreprises du Cameroun (Gecam), qui n'hésite pas, lorsque l'occasion lui est donnée, à monter au créneau pour la dénoncer.

Seulement, dans ce débat, ni l'administration fiscale, ni le patronat n'avaient jusqu'ici présenté, in extenso, une base de données complète et fiable des impôts, taxes et autres prélèvements obligatoires afin d'attester ou non de la forte pression fiscale. Pourtant, le contrat social passé entre l'État et les citoyens repose principalement sur l'impôt, qui se trouve au cœur des débats économiques et budgétaires. La politique fiscale et ses possibles aménagements deviennent alors une source inépuisable de critiques et de louanges mêlées.

C'est dans cet environnement que le livre

intitulé publié par le fiscaliste Alain Symphorien Ndzana Biloa aux Éditions du Panthéon, vient combler le vide existant. Car avant lui, il n'existait pas, à ce jour, d'analyse complète de la fiscalité du Cameroun. L'auteur y remédie en livrant cet essai exhaustif auquel le gouvernement, le patronat et les acteurs de la société civile pourront désormais se référer.

Dans le dédale des impôts, taxes et autres prélèvements, il suggère des réformes structurelles à mener en priorité pour une fiscalité camerounaise efficace. Toute chose susceptible de redonner au citoyen contribuable le sentiment d'une équité devant l'impôt, au regard de plusieurs pistes de réflexion aussi documentées que pertinentes.



INTERVIEW

**Alain Symphorien Ndzana Biloa, auteur de l'ouvrage**

**« Une revue documentée des impôts, taxes et prélèvements obligatoires au Cameroun »**

*Dans cet entretien, l'expert en fiscalité relève 164 prélèvements obligatoires dont les recettes sont mobilisées par plusieurs administrations, tandis que le ratio impôts/PIB du Cameroun est de 14 %, inférieur au taux de convergence de 17 % fixé par les instances de la Cemac.*

Propos recueillis par Jean Pépin Ndjo

**À travers votre nouvel ouvrage intitulé La fiscalité camerounaise au scalpel, que voulez-vous concrètement démontrer aux lecteurs ?**

La problématique de l'impôt fait couler beaucoup d'encre et de salive au Cameroun depuis plusieurs années. Le problème, c'est que jusqu'ici, la plupart des conclusions reposent sur des analyses parcellaires ou sommaires ne permettant ni de mesurer l'effort de contribution demandé aux Camerounais, ni d'évaluer notre système fiscal dans son ensemble. Les réformes réalisées par le gouvernement, tout comme les récriminations des contribuables et notamment du patronat, souffrent de ce défaut congénital. Ce qui est à l'origine du dialogue de sourds entre le gouvernement et le patronat.

L'ouvrage La fiscalité camerounaise au scalpel est donc consacré au système fiscal camerounais dans son ensemble, au-delà des chambres et chapelles (fiscalité interne, fiscalité de porte, fiscalité locale, fiscalité nationale, fiscalité sociale, parafiscalité). Il constitue une revue documentée des impôts, taxes et autres prélèvements obligatoires en vigueur au Cameroun, des administrations compétentes dans la mobilisation des recettes fiscales et des bénéficiaires desdites ressources, ainsi que des procédures mises en œuvre.

De l'avis de beaucoup d'observa-



**teurs, la fiscalité camerounaise serait inefficace. Sur quels indicateurs vous appuyez-vous pour apprécier sa performance ?**

Tous les observateurs avertis, y compris les autorités gouvernementales, s'appuient aussi bien sur des indicateurs quantitatifs que qualitatifs.

Sur le plan quantitatif, le ratio impôts/PIB permet de comparer la productivité de la fiscalité camerounaise avec celle des autres pays, qu'ils soient pauvres ou riches, et de l'apprécier sur différentes périodes, fastes ou difficiles. C'est la donnée macroéconomique la plus à même de refléter sa capacité d'extraction fiscale, car elle permet

d'apprécier la part des ressources que l'État et ses démembrés prélèvent sur la richesse créée afin de couvrir les dépenses publiques et redistribuer le revenu. Avec environ 164 prélèvements obligatoires dont les recettes sont mobilisées par plusieurs administrations, le ratio impôts/PIB du Cameroun est de 14 %, ce qui demeure inférieur au taux de convergence de 17 % fixé par les instances de la Cemac, à la moyenne Afrique 36 de 16 %, à celui des pays à revenu intermédiaire (15,7 %) et à celui de certains pays africains de même niveau de développement tels que le Kenya (16,8 %), le Togo (17,4 %), le Rwanda (16,5 %), le Sénégal (19,8 %) ou encore le Mali (17,9 %).

Sur le plan qualitatif, je me suis d'abord appuyé sur la perception de la fiscalité camerounaise par les autorités gouvernementales, les contribuables et notamment le patronat. Ma réflexion a également été nourrie par les appréciations plus techniques et parfois thématiques résultant des audits ou évaluations réalisés par les partenaires techniques au développement, qui permettent d'apprécier la fiscalité camerounaise sous d'autres angles. Le moins que l'on puisse dire est que le système fiscal camerounais a encore du chemin à parcourir pour se conformer aux bonnes pratiques internationales en matière de gestion de l'impôt, afin de se hisser au rang des fiscalités performantes.

Face à la suspicion des contribuables

**vis-à-vis de l'impôt, que suggérez-vous pour une fiscalité camerounaise efficace ?**

Toute une partie de l'ouvrage est consacrée au regard critique de l'auteur, avec des propositions de réformes pour une fiscalité camerounaise efficace. Pour cela, il faut renforcer aussi bien l'efficacité budgétaire qu'économique du prélèvement fiscal. L'élargissement de l'assiette engagé par les autorités doit être associé à la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale au sens large du terme, à une meilleure articulation de la fiscalité avec les politiques sectorielles et à une rationalisation de l'ensemble des prélèvements obligatoires en vigueur au Cameroun. Il est également nécessaire de mettre un accent particulier sur l'amélioration de la qualité de la relation entre l'administration fiscale et le contribuable, mais aussi sur la satisfaction quant à l'utilisation des fonds publics, car « les impôts ne sont que de l'argent prêté ; ils viennent du peuple, il faut qu'ils retournent au peuple ».

**Comment peut-on se procurer l'ouvrage et à quel prix ?**

L'ouvrage a été publié en version papier et en version numérique. Il coûte 30 000 Fcfa pour la version papier et 18 500 Fcfa pour la version numérique. Il peut être obtenu auprès de l'auteur et bientôt dans certaines librairies pour ce qui est du format papier, ainsi qu'en ligne pour les versions numériques et papier.